



## **Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Académique du 07 avril 2015**

### **Représentants de l'administration présents à la CAPA :**

**Monsieur HAULET**, Directeur des ressources humaines,  
**Madame DE ROZARIO**, Chef de Service Académique de l'Information et de l'Orientation,  
**Monsieur BLANC**, Chef de division des ressources humaines,  
**Madame JUGNET**, Principale du collège Champollion à Dijon,  
**Madame BARBIER**, Chef de bureau de la DIRH2B,  
**Madame ARNAUD**, Gestion des personnels d'éducation et d'orientation.

### **Représentants du personnel présents à la CAPA :**

**Jérôme CAILLIEUX**, COP CIO de Decize (titulaire SNES/FSU)  
**Didier PORTHAULT**, COP CIO de Dijon 2 (titulaire SNES/FSU)  
**Camille ARNAULT**, COP CIO de Dijon 1 (titulaire SNES/FSU)

**Corinne DAGUE**, Directrice du CIO de Mâcon (titulaire SGEN-CFDT)  
**Sandrine ALTMANN**, Directrice du CIO de Dijon 1 (suppléante SGEN-CFDT)

#### **✓ Lecture de la déclaration préalable du SNES.**

Pas de déclaration du SGEN.

M. HAULET répond à la déclaration en disant qu'il n'y a pas de contradiction, et que nous sommes actuellement dans une situation incertaine pour la carte cible des CIO. Le cadre est le désengagement des collectivités locales, avec parfois une reprise partielle par d'autres collectivités comme en Saône et Loire.

A Dijon, la collectivité ne finance plus le CIO Dijon 1. D'autres collectivités pourront prendre ce chemin compte tenu de la rareté des financements par l'État.

Loin de détricoter le réseau des CIO, la carte vise au contraire à préserver la présence des CIO sur le territoire qui se traduira par au moins 11 CIO pour l'académie de Dijon (peut être un de plus). Cela sera à voir avec l'administration centrale.

Actuellement, on compte 16 CIO dans l'académie, en tenant compte des antennes et annexes.

Mme DE ROZARIO commente en disant que le CIO de Louhans est une annexe du CIO de Chalon qui est lui-même une antenne du CIO de Mâcon. Elle précise que le terme d'antenne ou d'annexe n'a pas de sens aux yeux de la DEGESCO (pas d'existence juridique). Chalons et Louhans sont des CIO départementaux pour la DEGESCO avec un numéro propre (avec un doute pour Louhans).

M. HAULET indique que les CIO resteront tant que les collectivités le décideront. Pour l'instant, certaines collectivités souhaitent continuer à financer des CIO.

Pour les CIO qui existent déjà, il n'y a pas lieu de rebattre les cartes. Il s'agit plutôt d'en créer là où il n'y en a pas. Par exemple dans l'Yonne, il faudrait au moins un CIO d'État.

La réflexion sur la carte des CIO vient juste de commencer. M. HAULET explique qu'ils ont pris environ 15 minutes pour en parler avec le DASEN. « Nous sommes en réflexion mais nous n'en avons pas reparlé depuis deux mois ».

Le SNES intervient pour dire que, lors de la réunion des Directeurs de CIO du 11 mars dernier, des noms de CIO menacés, tel celui de Decize, ont été mentionnés.

Mme DE ROZARIO dit qu'elle a parlé de ses critères à elle, qui ne sont pas ceux de l'académie, lors de la réunion des DCIO. Si un jour la collectivité se désengage, il y a des CIO dont on ne peut pas se passer sur le territoire : Chalon, Nevers ... Il y a eu une volonté d'échanger avec des Directeurs de CIO dans une réunion qui n'était ni une réunion ouverte ni une réunion syndicale. Un DCIO a donc évoqué Decize ... Mais il y a bien une volonté de tenir compte de l'implantation géographique des CIO et du nombre de COP par CIO. Mme DE ROZARIO ne dit pas non plus que l'administration fermera tous les CIO de moins de 4 COP.

M. HAULET évoque les critères à prendre en compte pour cette carte des CIO :

- la disponibilité des locaux,

- la couverture géographique du territoire,

pour que le public puisse venir au CIO même si cet objectif n'est plus essentiel avec la documentation en ligne (!)

Il faut faciliter le déplacement des COP qui doivent aller à la rencontre du public dans les établissements scolaires. L'administration a un intérêt à avoir un réseau de CIO suffisamment dense pour éviter le temps perdu en déplacement.

La question du nombre de COP par CIO se pose. Si un CIO venait à fermer, il faudra réaffecter les COP ailleurs. Pour l'instant, l'administration n'a pas de visibilité, car la carte nationale des CIO sera finalisée en 2017. Le projet académique passera au Comité Technique Académique en Juin 2015.

Le SNES souligne que la carte des CIO constitue un appel aux collectivités à se désengager, Mme DE ROZARIO reconnaît que cela peut être l'effet pervers. Pour le Snes les solutions envisagées ne vont pas dans le sens d'un maillage du territoire.

En ce qui concerne Dijon Mme DE ROZARIO dit qu'il y aura au moins un CIO à Dijon, mais avec combien de sites et combien de COP, c'est une question liée à la disponibilité de l'immobilier.

Le SGEN rappelle que les CIO sont ouverts pour tout public, pas seulement pour le public scolaire, surtout dans le cadre de la mise en place du SPRO.

M. HAULET affirme que le financement des CIO par les collectivités locales est une question qui ne concerne pas le Rectorat.

Le SNES demande à participer à un groupe de travail avec le Rectorat pour connaître les critères et les choix de l'administration avant le Comité Technique Académique.

✓ **Approbation des PV des CAPA précédentes** (des 13 juin 2014 et 19 janvier 2015).

✓ **Congés de formation professionnelle :**

Aucun personnel dans notre catégorie ne demande de congé de formation professionnelle.

✓ **Requêtes en révision de notation :**

Deux collègues ont envoyé un courrier de contestation de leur notation.

Le SNES intervient pour défendre ces collègues mais l'administration a maintenu les décisions des Directeurs de CIO pour une des situations.

Le SNES signale le problème des notations hors grille qui se multiplient et posent des problèmes d'équité entre collègues et entre départements.

M. HAULET constate que la notation est devenue purement formelle.

✓ **Affectation sur postes adaptés :**

Deux collègues ont demandé des allègements de service pour raison médicale.

✓ **Réponse aux questions diverses posées par le SNES/FSU :**

- Frais de déplacements :

M. HAULET confirme qu'il faut revenir à l'équité de traitement entre les corps des professeurs (indemnisés aux frais kilométriques) et des COP, même si une décision académique a imposé le calcul des frais de déplacement avec le barème SNCF 2nde classe l'an dernier. M. HAULET s'engage à rétablir l'équité.

- Situation financière du CIO de Dijon1 :

Mme DE ROZARIO répond à une question du SNES en indiquant que le Conseil Général de Côte d'Or l'a contacté par téléphone suite au courrier syndical au sujet de la fermeture du CIO de Dijon 1. Le Conseil Général va envoyer un courrier à Bercy pour formaliser la demande de fermeture du CIO de Dijon 1.. Le Snes avait rappelé au rectorat dans un courrier précédent que le conseil général est dans l'obligation de financer le CIO tant que la fermeture n'a pas été demandée. Le rectorat ne veut pas engager de procédure contre le CG. La demande de fermeture qui vient d'être faite clarifie au moins la situation et permet d'envisager une création formelle de CIO par l'Etat. Pour l'instant le ministère finance le budget du CIO départemental Dijon 1. Officiellement le CIO départemental de Dijon 1 n'est toujours pas fermé à ce jour.

Quand le Ministère de l'Éducation Nationale actera la fermeture, il sera décidé, dit l'administration ,s'il y a fusion des deux CIO de Dijon ou création d'un CIO d'État Dijon 1. L'administration préfère la solution d'un seul CIO à Dijon, sur plusieurs sites, pour se garder une possibilité d'implantation supplémentaire sur l'académie.

Pour conclure, nous avons constaté de nombreuses contradictions entre les positions de l'administration d'une année sur l'autre (exemple des frais de déplacement) et entre représentants de l'administration. Nous sommes inquiets à court terme pour l'avenir des petits CIO. L'idée de « rebattre les cartes » constitue une réelle menace pour eux et donc une réduction de l'offre de service public de proximité notamment dans les territoires ruraux. Nous appelons les collègues à la vigilance avant le prochain Comité Technique Académique de juin.

Les commissaires paritaires SNES/ FSU.

Camille Arnault CIO Dijon 1, Didier Porthault CIO Dijon 2, Jérôme Caillieux CIO Decize